



**Snitpect-FO**

## **Bulletin d'information du SNITPECT-FO**

**13 octobre 2014**

### **Élections professionnelles**

#### **Campagne du SNITPECT-FO pour les élections : CAP mode d'emploi** 10/10/2014

Chaque semaine, un communiqué sur les différents sujets évoqués en CAP sera mis en ligne, te permettant ainsi de saisir le rôle des élus à la CAP dans la défense individuelle et collective mais aussi l'importance que représente le maintien des 6 sièges pour le SNITPECT-FO, au vu des avancées obtenues en CAP dans la gestion du corps des ITPE. **Cette semaine : CAP promotions, mode d'emploi.**

**Le SNITPECT-FO bientôt dans ta région :**

Quelques dates fixées au mois d'octobre...

<b>A Rouen le 10 octobre</b>	<b>A Besançon le 13 octobre</b>
<b>A Dijon le 14 octobre</b>	<b>A Sourdon le 17 octobre</b>
<b>A Toulouse le 22 octobre</b>	<b>A Montpellier le 23 octobre</b>

Chaque région recevra la visite du Bureau National et des candidats à la CAP... renseignements à prendre auprès de ton délégué régional !



#### **Candidats SNITPECT-FO à la CAP des ITPE : les professions de foi** 10/10/2014

**Chaque semaine, deux candidats se dévoilent... Cette semaine : Éric HENNION et Elsa ALEXANDRE.**

#### **Élections 2014 : arguments de campagne FO pour les CTM et CT locaux** 09/10/2014

Ce que Force Ouvrière revendique et veut porter dans ses mandats en CTM, CTS, CTL ! Chaque semaine, retrouve les tracts diffusés dans les services par l'intermédiaire des secrétaires de cartel FEETS-FO.

Cette semaine, le tract n°6 : ce que FO a fait pour les missions ADS et ATESAT.

### **Gestion du corps**

#### **Nouvelle charte de gestion des ITPE : la version 2014 vient de paraître !** 07/10/2014

A la suite de la journée nationale des Assises des métiers des ingénieurs (3 juillet 2013), nous avons obtenu l'ouverture d'un chantier concernant la gestion du corps des ITPE, chantier mené en concertation avec le SNITPECT-FO, unique syndicat représentatif au sein de la CAP des ITPE.

Ce chantier devait conduire à une première révision de la charte de gestion, notamment pour intégrer le nouvel arrêté emplois des ingénieurs en chef (1er et 2ème groupes) paru en mars 2014. Mais le SNITPECT-FO ne s'est pas arrêté là !

### **Rémunérations**

#### **Arrêts maladie : le gouvernement sanctionne financièrement les fonctionnaires !** 08/10/2014

Alors que le jour de carence pour les fonctionnaires avait été abrogé fin 2013, les finances publiques créent un nouveau système « d'amende ».

---

## **Vie syndicale**

**« SNI.JT » n°11 octobre 2014 : l'actualité en vidéo** 07/10/2014

Un SNI.JT en direct de [l'assemblée générale des sections du 25 septembre](#), rappelant les enjeux des élections, les avancées obtenues par le SNITPECT-FO et la vision du corps portée par la future équipe de représentants à la CAP des ITPE.

**Le SNITPECT : une longue histoire** 09/10/2014

Retrouve les dates principales à retenir.

**Délégués nationaux et fonctionnels à la Commission Exécutive : candidatures 2014**

09/10/2014

La Commission exécutive est composée principalement de délégués régionaux, de délégués nationaux, de délégués fonctionnels et d'un délégué des retraités.

Le **congrès des 17 et 18 décembre 2014** sera marqué par l'élection des délégués nationaux et des délégués fonctionnels

---

Nouvelle formule graphique, nouveau mode d'accès: depuis le 16 mai 2014, le nouveau site du **SNITPECT-FO** est lancé ! **Accès à son profil/accès adhérent**

N'hésite pas à consulter la foire aux questions :

**Accès nouveau site : FAQ adhérents et gestionnaires** et **Accès nouveau site : FAQ membres du site**

Pour recevoir chaque jour les nouveaux articles du site, suis l'actualité par flux RSS !

**Comment s'abonner au flux RSS?**

---

## **Adhésion au SNITPECT-FO**

Pour soutenir les combats du SNITPECT-FO (défense individuelle, avancées statutaires, portage de dossiers transversaux aux niveaux ministériels et interministériels...), nous devons conserver notre indépendance. Elle passe par chacun de ses adhérents.

**Pense à toi, pense à ton syndicat, LE syndicat des ITPE!** Lien [Pour adhérer](#)

Les cotisations sont à régler auprès du trésorier de section, ou directement **en ligne**. En cas de difficulté, merci de contacter la permanence à l'adresse [snitpect@snitpect.fr](mailto:snitpect@snitpect.fr) ou au téléphone 01 42 72 45 24.

---

# **Gardons le cap !**

**Si tu ne souhaites plus recevoir le bulletin d'information du SNITPECT-FO, il te suffit de décocher ton abonnement à la newsletter dans ton profil et de nous l'indiquer par mail : [snitpect@snitpect.fr](mailto:snitpect@snitpect.fr)**